



Le 14/05/2025

SOUTIEN À NOTRE COLLÈGUE CPIP, STOP À LA VIOLENCE AU SEIN DE L'AP !

Vendredi 9 mai, notre collègue Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation a été entendu par le tribunal judiciaire de Limoges, **suite à une agression subie il y a près d'un an dans le cadre de ses fonctions**, de la part de personnels de la maison d'arrêt de Limoges (<https://www.cgtspip.org/cgt-ip-disp-de-bordeaux-coordination-regionale-de-la-cgt-ip-a-limoges-soutien-renouvele-a-notre-collague-victime/>).

Les collègues du SPIP de Limoges, ainsi que des représentants locaux, régionaux et nationaux de la CGT IP étaient présents lors de cette audience pour lui apporter leur soutien.

Un des agents mis en cause a finalement été **condamné pour ces faits de violences, ainsi que pour des faits d'outrage** commis à l'encontre du directeur de la maison d'arrêt, à une peine de 6 mois d'emprisonnement avec sursis, assortie d'une peine complémentaire d'inéligibilité.

Pourtant, ce n'est qu'à la suite **d'une seconde faute professionnelle grave**, commise le mois suivant et mettant en danger la santé d'un autre collègue CPIP, que la DISP avait décidé de prononcer une mesure conservatoire de suspension à son encontre.

Comme nous avons pu le souligner (<https://www.cgtspip.org/coordination-regionale-di-bordeaux-soutien-aux-collegues-du-spip-de-limoges/>), **la DISP, en tant qu'employeur, aurait pourtant dû prendre immédiatement « les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs »**, comme le préconise l'article L 4121-1 du code du travail, ce qui aurait permis d'éviter un nouvel incident.

Nous rappelons que **toute forme de violence, physique ou morale, individuelle ou institutionnelle est inacceptable au sein de notre administration**, quelle qu'en soit la source, quel que soit le contexte dans lequel elle survient, et que ce soit à l'encontre des agents ou de notre public.

Les tensions ne doivent jamais se résoudre par la force ou l'intimidation.

Le respect mutuel entre agents est un pilier fondamental de nos missions, essentiel au bon fonctionnement de notre administration, qui doit par conséquent en être garante.

La CGT IP tient à **saluer le courage de notre collègue dans cette épreuve** et à remercier tous les agents, présents ou non à l'audience, ayant manifesté leur soutien à son égard.

Elle réaffirme son engagement indéfectible à défendre chaque agent victime de violence, d'intimidation ou d'atteinte à son intégrité professionnelle ou personnelle.

Nous appelons à **une vigilance collective pour préserver un climat de travail serein, sécurisé et respectueux pour tous les corps.**

Restons solidaires. Restons unis.

Les coordinateurs régionaux de la CGT IP de la Nouvelle Aquitaine